



SEANCE DU 4 MARS 2019

FB/LN/AM n° 2019/23

Objet de la délibération :

**ADOPTION DU REGLEMENT
INTERIEUR DE LA
MEDIATHEQUE MUNICIPALE
ET DE LA CHARTE MULTIMEDIA**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 02

Votants : 26

Date de la convocation :
26/02/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 04 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Absents Excusés :

CHERGUI Cendrine,
MARCHAND Isabelle, Pouvoir à B. ESTAMPE
HAMARD Roland, Pouvoir à N. VAN CAPPEL

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud

Secrétaire de séance : B. BONVIN

◆◆◆
Vu l'article L2212.1 et suivant du code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 76.616 du 9 juillet 1976 et du décret du 29 mai 1992 relative à la lutte contre le tabagisme,

Vu la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991,

Considérant l'ouverture prochaine de la médiathèque municipale,

Considérant que pour des motifs de bonne gestion de la médiathèque municipale, il convient de mettre en place un règlement intérieur à l'intention du public,

Considérant que la municipalité peut définir les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la médiathèque municipale,

Considérant que tous les membres de l'assemblée délibérante ont été destinataires du projet de règlement et de la charte multimédia,

Considérant que la Commission Vie Culturelle s'est réunie le 13/02/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le règlement intérieur et la charte Multimédia relatifs à la médiathèque ci-annexés

- Autorise Monsieur le Maire à les signer.

Fait et Délibéré à Epernon, le 4 mars 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-252802996-20190304-D2019_03_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2019
Affichage : 6/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.